



PREFECTURE DU JURA

Commune de PARCEY (39405)

Cartographie du risque « inondation » (PPRn de la Loue)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La Loue prend sa source dans le Haut-Jura, traverse le département du Doubs puis celui du Jura avant de se jeter dans le Doubs sur le territoire des communes de Parcey et de Rahon. La partie jurassienne, longue de 36 km, se décompose en deux tronçons : la fin de la Haute vallée entre Grange-de-Vaivre et Cramans, et la Basse vallée qui s'étend jusqu'à la confluence avec le Doubs.

La Basse vallée se caractérise par un lit majeur très large qui sert de champs d'expansion pour les fortes crues. Les villages sont situés en bordure de la plaine inondable, à l'exception de Chissey et Parcey, qui s'inscrivent dans le lit majeur, et d'une partie de l'agglomération de Port-Lesney. Dans les années 1950-1960, d'importants travaux de protection contre les inondations ont été réalisés avec des coupures de méandres, la fixation des berges par des enrochements et le calibrage du lit mineur de la Loue. Il existe par ailleurs de nombreuses digues pour la protection des terres agricoles et de certains villages. Toutefois, des ruptures ponctuelles de ces ouvrages se sont produites lors des très grandes crues comme celle de 1953.

1. Nature et caractéristiques des crues

La Loue a connu de nombreuses crues au cours du siècle écoulé : on peut citer celles de janvier 1910, octobre 1935, juin 1953, mai 1983, décembre 1995, février 1999 et octobre 1999. Elles surviennent en général en hiver suite à des épisodes de pluies océaniques, souvent aggravés par la fonte des neiges sur le massif jurassien. La montée des eaux est relativement lente dans la Basse vallée, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues de plaine ». On a pu toutefois constater de très fortes crues lors de périodes chaudes, qui constituent les deux plus fortes poussées du cours d'eau (juin 1953 et octobre 1935).

Avant les travaux d'aménagements, la plus forte crue connue de la Loue était celle de juin 1953. Les études récentes de 2003 ont montré que les niveaux qui seraient atteints par une crue de type centennal sont en général au-dessus de ceux de 1953. C'est donc la crue centennale qui a été retenue pour l'établissement du PPR sur l'ensemble de la vallée.

2. Intensité des inondations

Les niveaux de danger (ou aléa) dans la zone inondable sont définis comme suit :

3. aléa faible : hauteur de submersion inférieure à 0.50 m et vitesse du courant faible (inférieure à 0.20 m/s)
4. aléa moyen : hauteur inférieure à 1 m et vitesse modérée (inférieure à 0.50 m/s)
5. aléa fort : hauteur supérieure à 1 m et vitesse faible à modérée ou hauteur inférieure à 1 m et vitesse forte (plus de 0.5 m/s)
6. aléa très fort : hauteur de submersion supérieure à 1.5 m ou vitesse très forte (supérieure à 1 m/s)

Pour prévenir les risques liés à la rupture possible d'une digue, une zone de recul déterminée en fonction de sa hauteur a été classée en aléa très fort derrière chaque ouvrage. L'espace de mobilité historique de la Loue, qui comprend les anciens méandres, est également classé en aléa très fort.

Il convient de noter que les phénomènes d'inondations liés au ruissellement urbain et péri-urbain ne sont pas pris en compte dans la carte des aléas de la Loue.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (1planche)

Les documents de référence sont les cartes d'aléas, de cotes de crue de référence, de zonage réglementaire, ainsi que le règlement et la note de présentation du PPRi de la Loue, approuvé le 8 décembre 2008 par arrêté préfectoral.